



Protocoles sanitaire rentrée 2020

Etablissement Mercier Saint Paul

La rentrée aura lieu le mardi 1 septembre.

Un assouplissement du protocole sanitaire a été décidé dans les établissements scolaires dans le respect des prescriptions ministérielles du 7 juillet 2020.

Cependant, une évolution a été annoncée dans une allocution du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 20 août 2020 au soir : **la règle sur le port du masque a été durcie**. Le masque devra être porté par tous, professeurs ou élèves, dès l'âge de 11 ans dans les espaces clos même lorsqu'une distance physique d'un mètre est respectée.

Protocole élèves :

La distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire. L'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus.

Le port du masque

Pour les élèves des écoles maternelles : il est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires : il n'est pas recommandé, mais des masques sont à disposition pour les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

Pour les collégiens : il est obligatoire dans les espaces clos même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée.

Les gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence :

se laver très régulièrement les mains,

tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,

utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ,
saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :
à l'arrivée dans l'établissement ;
avant le repas ;
après les récréations ;
après être allé aux toilettes ;
le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

Cependant, le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants.

Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

Les personnels et les collégiens portent un masque durant leurs déplacements et en salle de classe.

Protocole des parents :

Le port du masque est obligatoire

Lorsqu'elle n'est pas possible la distanciation physique n'est plus obligatoire.

Les entrées dans l'établissement seront encadrées et limitées aux conditions suivantes :

- Rendez-vous prévus avec un membre de l'équipe éducative
- Accès dans le bâtiment administratif
- Réunions de parents.

Entrée et sortie des classes :

Primaire :

En maternelle, les parents avancent jusqu'au bâtiment des maternelles et remettent leur enfant à la maitresse PS et MS devant le bâtiment des maternelles, GS devant le portillon de la cour des maternelles.

Les élèves remis à leur enseignante, les parents sortiront de l'enceinte de l'école par le grand portail.

Les élèves de primaire rentrent seuls et rejoignent la grande cour.

La sortie des élèves se fait par le grand portail.

Afin de limiter les concentrations importantes d'élèves et de parents, les sorties seront échelonnées comme suit :

- 16h15 les maternelles devant le bâtiment des maternelles
- 16h20 les CE1 et CP
- 16h30 les CE2 CM1 CM2

Les parents pourront s'avancer à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement jusqu'à la barrière. Ils ressortiront dès leur enfant récupéré. Les rassemblements devant l'établissement sont à proscrire pour des raisons sanitaires et de sécurité en raison de la permanence du plan Vigipirate.

Collège :

Pour les collégiens, selon leur emploi du temps.

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas envoyer un enfant en classe en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille.

Un contrôle des températures sera effectué de manière aléatoire par classe.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Cependant, le ministère dote chaque établissement en masques grand public pour les élèves qui n'en disposeraient pas.

Protocole des personnels :

Port du masque

Dans les espaces clos, il est obligatoire à l'école primaire, au collège même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie.

Protocole de désinfection des locaux et matériels :

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.

Les objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé quotidiennement ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées.

Par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs sont désinfectées plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées chaque jour.

Version du 24 août 2020